

1. Record Nr.	UNINA9910704490203321
Titolo	Nuclear safety : arrangement between the United States of America and the Republic of Korea, signed at Vienna, September 18, 2012, with addenda
Pubbl/distr/stampa	[Washington, D.C.] : , : United States Department of State, , [2012?]
Descrizione fisica	1 online resource (18 unnumbered pages)
Collana	Treaties and other international acts series ; ; 12-918
Soggetti	Nuclear facilities - Safety measures - Research - United States Nuclear facilities - Safety measures - Research - Korea (South) Communication of technical information - United States Communication of technical information - Korea (South)
Lingua di pubblicazione	Inglese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Title from title screen (viewed on February 25, 2013).

2. Record Nr.	UNINA9910275036503321
Autore	Albert Jean-Luc
Titolo	La réorientation européenne de la TVA à la suite du renoncement au régime définitif // Francis Querol
Pubbl/distr/stampa	Toulouse, : Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2017
ISBN	2-37928-039-8
Descrizione fisica	1 online resource (182 p.)
Altri autori (Persone)	BinFabrice de la FeriaRita DussartVincent Geslan-DemaretArmelle Grau RuizMaria Amparo LapalusBertrand MolinierJoël QuerolFrancis Rimbault de FontaineSophie Sanchez HueteMiguel Ángel TilliNicolás
Soggetti	Law Public Administration territorialité abandon difficulté avenir réforme
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	Le colloque international, qui s'est tenu le 19 octobre 2012 à l'Université Toulouse 1 Capitole, dont les actes sont repris dans cet ouvrage, poursuivait un double objectif. Cette manifestation scientifique voulait, d'abord, réunir un panel de spécialistes reconnus,

français et étrangers, universitaires, magistrats et praticiens prêts à échanger leurs points de vue sur une imposition aussi importante que la TVA tant à l'échelle nationale qu'européenne. Elle prétendait, ensuite, dresser un état des lieux des nouvelles règles de territorialité en la matière et en expliquer, si tant est que cela soit possible, la logique. La conjonction de ces deux préoccupations transparaît dans une question fondamentale pouvant simplement être formulée en ces termes : dans quel pays doit être acquittée la TVA lorsqu'une transaction économique fait intervenir plusieurs opérateurs établis dans différents États de l'Union européenne ? Concrètement, c'est toute la discussion sur l'application du principe de la taxation dans le pays d'origine ou celui de la taxation dans le pays de destination qui porte le colloque. Mais pourquoi une telle question et pourquoi en 2012 ? Le motif en est fourni par une communication de la Commission européenne, en date du 6 décembre 2011, visant à rendre le système de TVA plus simple, plus robuste, plus efficace et mieux adapté au marché unique européen. La Commission s'interroge, d'une part, sur les conditions de la transition entre le régime transitoire et le régime définitif de TVA et propose essentiellement, d'autre part, la consécration de la taxation dans le pays de destination.
